

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOURS - 3701 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 07/01/2025 - 223 - 2016 B 01243 - 823 673 033 - 3T DEVELOPPEMENT

3T DEVELOPPEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 118 600 euros
Siège social : 34 rue Michael Faraday
37170 CHAMBRAY LES TOURS
823 673 033 RCS TOURS

*Cette affaire
est l'original
du 13/03/2023
Toumi*

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 MARS 2023

Le 13 Mars à 10H00, les associés de la Société 3T DEVELOPPEMENT se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au 34 rue Michael Faraday – 37170 CHAMBRAY LES TOURS, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents. Si des associés sont représentés à l'assemblée et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 5 118 600 actions, soit plus du cinquième du capital.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- un exemplaire du Journal d'annonces légales ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Non renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

tr

PREMIERE RESOLUTION – NON-RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

La collectivité des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de l'expiration du mandat de la société SARL H&M COMMISSARIAT AUX COMPTES, immatriculée au RCS de TOURS sous le numéro 807 700 117 et inscrite à la CRCC Versailles Centre et au H3C représentée par M. Pierre FAUCHART – 6 rue du Pré de l'Essart – 37550 CHAMBRAY LES TOURS, décide de ne pas renouveler leur mandat et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 11H00.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Jamel TOUATI

